

Groupe de travail

« Attractivité – Déroulement de carrière -Promotions »

Déclaration liminaire

La semaine passée, le ministère de la fonction publique a annoncé une revalorisation de la valeur du point d'indice bien en-deçà du niveau de l'inflation, ce qui aura pour conséquence d'aggraver la perte de pouvoir d'achat des agents publics.

Les quelques mesures annexes ne combleront, pas loin s'en faut, ce qui hélas perdure depuis maintenant plus de vingt ans.

C'est un très mauvais signal pour l'attractivité des métiers du service public. La baisse des inscrits, et encore plus des présents, aux concours, en est une preuve.

Notre ministère n'échappe pas à cette déperdition de candidatures, avec une baisse de 30% d'inscriptions à nos différents concours.

Le déroulement de carrière des agents dans nos différentes directions est également un élément fort d'attractivité et il passe nécessairement par des promotions internes.

Là encore, force est de constater que le compte n'y est pas.

C'est pourquoi, **FO Finances** sollicite depuis plus d'un an, dans ses différentes interventions auprès des ministres, l'ouverture d'un « Bercy des finances » intégrant la question des déroulements de carrière des agents mais également celle des conditions de travail.

La réunion de ce jour est une première réponse, que nous actons, mais **un bilan des promotions passées ne suffit pas, il se doit d'être prolongé par des décisions ministérielles fortes, traduites dès le prochain Projet de Loi de Finances.**

Pour les promotions par changements de grade, **FO Finances** vous rappelle sa revendication : « *tout agent ayant les conditions statutaires pour accéder au grade supérieur de son corps doit bénéficier de la promotion* ».

Non seulement nous en sommes loin, mais de plus depuis PPCR de nouveaux obstacles ont été mis en place comme les examens professionnels ou la fin des avancements accélérés.

L'harmonisation des taux intra catégorielles au niveau fonction publique pour les catégories B et C a permis à de très rares directions du ministère d'augmenter le nombre de leurs promotions par changement de grade.

Pour la majorité d'entre-elles, non seulement les taux n'ont pas évolué favorablement, mais elles ont même connu moins de promotions que les années précédentes, compte tenu de la baisse du nombre de promouvables.

Au final, il faut toujours en moyenne qu'un agent attende plus de six ans pour avoir une promotion par changement de grade au sein des catégories C et B et plus de quinze ans au sein de la catégorie A.

FO Finances réaffirme sa volonté de voir toutes les potentialités de promotions offertes par les taux mentionnés dans l'arrêté, réellement pourvues par les différentes directions.

Le bilan présenté dans vos documents démontre que, ces dernières années, la perte de centaine de promotions perdue et tout particulièrement en catégorie A. L'administration réussit, par ce tour de passe-passe, à effectuer de substantielles économies sur le dos des agents.

Nous aurons l'occasion de revenir sur d'autres situations atypiques pour certaines directions.

FO Finances revendique depuis de longues années le retour d'un plan ministériel exceptionnel de promotions pour les changements de corps.

Les derniers accords signés par nos syndicats nationaux à la DGFIP et à la DGDDI ont certes permis une légère amélioration du nombre de ces promotions au titre de l'année 2022, mais ils sont loin de permettre aux agents d'avoir des perspectives de carrière satisfaisantes.

Sur ce sujet, la mobilité géographique est un frein pour nombre d'agents, comme nous l'avons largement évoqué lors de nos débats sur l'égalité professionnelle.

FO Finances réitère donc sa revendication de voir supprimer la mobilité géographique imposée suite à une promotion de C en B dans l'ensemble des directions du ministère.

Aujourd'hui, ce groupe de travail doit nous permettre au travers d'un bilan d'envisager des perspectives d'avenir améliorées pour les déroulements de carrière des agents. C'est avec cette volonté que **FO Finances** s'engage dans le débat.

Des réponses apportées par nos ministres, et ce dès le CSA du 6 juillet sont attendues. Elles nous permettront d'évaluer leur réelle volonté de répondre aux attentes des agents.



chacun pour tous avec

